

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 26 JANVIER 1901

Publié par la Compagnie d'Imprimerie LE MONDE ILLUSTRÉ  
42, Place Jacques-Cartier.

## ABONNEMENTS :

UN AN, \$3.00 . . . . . 6 MOIS, \$1.50  
4 MOIS, \$1.00 . . . . . Payable d'avance

L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

## ANNONCES :

1er insertion . . . . . 10 cents la ligne  
Insertions subséquentes . . . . . 8 cents la ligne  
Tarif spécial pour les annonces à terme.

## ENTRE - NOUS

Je me souviens avoir lu autrefois le récit lamentable de la mort d'un misérable.

Où, quand, de qui, je ne sais plus, mais cela nous importe peu.

Ce misérable était un pauvre diable de cultivateur ou plutôt de gratte-terre qui, depuis presque l'enfance avait, à grand-peine, retiré de son champ ingrat, non pas de quoi vivre, mais simplement de quoi ne pas mourir.

Un soir, il revint à la cabane qui lui servait de refuge ainsi qu'à sa compagne de souffrance, et dit à cette dernière :

—Femme, c'est fini, je ne puis plus travailler.

Et l'homme à la mine hâve, au corps usé, s'affaissa sur une chaise de bois, aussi vieille, mais moins faible que lui.

Sa femme le regarda attentivement, sans émotion, presque froidement et du ton calme des gens qui ont perdu l'habitude de sentir :

—Tu ne peux plus travailler, vieux. Ben sûr, tu ne peux plus !

—Peux plus... C'est fini...

—Eh oui, alors, c'est fini...

Comme c'était l'heure de la pitance, la vieille après avoir placé sur la table une assiette remplie d'une espèce de soupe faite avec Dieu sait quels ingrédients, se mit à manger seule.

Le vieux la regardait.

Enfin au bout de quelques instants, l'assiette étant vide, la femme remit la soupière dans l'armoire et se disposa à ravaler de vieux bas.

—Et moi, dit l'homme, je voudrais bien manger aussi, j'ai tant faim.

—Manger, toi, mais, vieux, puisque tu ne peux plus travailler, tu ne dois plus manger. Tu le sais bien.

—C'est vrai. C'est bien juste quand on ne travaille...

—Peut-être bien, mais rappelle-toi, quand ton père et ta mère sont devenus vieux comme toi, ne pouvant plus travailler comme toi, tu ne leur as pas donné à manger. Tu sais bien que tu leur as dit que quand on ne travaillait plus on ne mangeait plus.

—Tu vois bien.

Le silence se fit dans la cabane, la vieille tirant l'aiguille, le pauvre hère réfléchissant et voyant à travers les années, son père et sa mère mourant sur le chemin où il les avait jetés, ne voulant pas nourrir deux bouches inutiles. Ces vieux-là avaient fait la même chose, ses voisins en avaient agi ainsi, c'était la vieille coutume dans ce pauvre hameau de laisser mourir ceux qui ne pouvaient plus gagner.

—C'est vrai, grommela-t-il, du moment que je ne travaille plus, je ne dois plus manger.

Et il alla s'allonger sur son grabat.

Le lendemain, il était si faible que la vieille alla prier le curé de venir.

Le prêtre trouva l'homme mourant et lui donna le secours de la religion.

Deux heures après, pendant que la femme mangeait la soupe, le vieux murmura d'une voix plaintive comme un soupir d'enfant :

—Femme, il y a six écus dans le vieux bas... Pourrais-tu pas me donner à manger.

—Mais, vieux, les six écus sont pour not fioux qui va revenir du régiment.

—C'est vrai, quand on ne travaille plus, on ne doit plus...

Et le misérable trépassa.

\*\* J'ai mal conté l'aventure, mais le fond est exact, et je me demandais si pareilles choses pouvaient être vraies, arriver dans le monde.

Hélas ! oui, cela arrive, au Canada comme ailleurs.

Si vous suivez un peu les comptes rendus des tribunaux de police ou du Recorder, vous constaterez des drames inconnus du public, en général, mais qui n'en existent pas moins.

Vous voyez, le soir, en lisant votre journal, qu'un vieillard ou une pauvre femme ont été condamnés à trois ou six mois de prison, pour vagabondage... et puis... c'est tout !

Des vagabonds, tant mieux ! Qu'on les enferme, c'est bien.

C'est bien, évidemment, puisque c'est loyal, mais c'est souvent aussi bien que mal, en ce sens que cet emprisonnement est le résultat d'une mauvaise action, non de la part du prisonnier, mais d'autres personnes que la loi ne peut pas toujours atteindre.

Exemples :

Irma Vatant, vieille femme de 69 ans, sans feu, ni lieu, épuisée, sans force, demande asile à la police. Elle ne sait ni que faire, ni où aller, et prie le Recorder de lui accorder comme grâce, le stigmate d'une condamnation.

Trois mois de prison !

Et ce n'est pas le Recorder qui est coupable, comme on pourrait le croire au premier abord. Ce bon magistrat n'a que deux routes à prendre : jeter la vieille dans la rue ou la faire admettre à la prison.

Il la condamne à contre-cœur, mais il sait qu'elle sera nourrie et aura chaud pendant quelques mois.

Et maintenant, si on va au fond des choses, on constate que Irma Vatant a un, deux, ou trois enfants qui habitent un peu partout, mais ne s'occupent pas plus de leur mère que de Colin-Tampon, et la pauvre vieille, comme le vieux dont je vous disais tout à l'heure la triste agonie, expliquant parfaitement la chose :

—Je suis vieille, je ne peux plus travailler, c'est bien juste que la "porcoration" me nourrisse et me loge.

—Mais, vous avez un fils ?

—Oui, mais il est parti depuis si longtemps.

—Et vos filles.

—Oh ! mes filles ! oui, oui..., mais elles sont mariées... Tenez n'en parlons plus. Je vais en prison.

—Et vous, père "la Tunique", vous allez donc en prison aussi ?

—Eh oui ! où voulez-vous que j'aille ?

—Votre fils.

—Joë... Joë, il est marié, c'est un bon garçon, mais, voyez-vous, il a une femme, et...

—Quoi ?

—Ben... on s'entend paé. J'peux pus travailler, alors, elle dit que je dois pas manger à rien faire. C'est peut-être correct...

Je ne cite que deux exemples dont j'ai été témoin, mais, combien d'autres, combien de drames terribles que ne connaissent que les magistrats de police et les Recorders !

\*\* Et alors, songeant à tout cela, j'ai pensé à vous demander, à vous, mes chers lecteurs, s'il n'y avait pas quelque chose de mal, de détraqué dans notre société, puisque le seul remède à apporter au vice de la pauvreté honnête, est la prison pour vagabondage.

Ne pourrait-on pas trouver autre chose ?

Oh ! je le sais bien, il y a une, deux sociétés de refuge qui font du bien, beaucoup de bien, mais elles sont si pauvres qu'elles ne peuvent rendre beaucoup de services et ne serait-il pas temps de faire, comme en Europe, ou plutôt comme en France qui est la quintessence de l'Europe, de prélever une certaine somme sur les recettes des théâtres, cafés-concerts, etc., pour venir en aide aux pauvres, aux vieillards, aux miséreux, aux infirmes ?

On pourrait peut-être, sûrement, soulager bien des infortunes.

Toutefois, après réflexion et constatation des cas de misère, il est malheureux d'être obligé de reconnaître que, trop souvent, la misère des vieux n'est que la conséquence de la sécheresse de cœur des jeunes, et que ce sont surtout les enfants qui dédaignent leurs parents ou n'en n'ont pas soin.

Il me semblait pourtant—excusez votre chroniqueur, qui n'a jamais posé à être un modèle d'homme parfaitement vertueux, mais qui comprend la haute portée des principes de la religion—il me semble pourtant qu'il existe un commandement auquel on doit obéir :

Père et mère honoreras  
Afin que tu vives longuement.

\*\* Je crois de mon devoir de signaler les faits suivants aux personnes qui s'occupent de la grande question sociale, l'alcoolisme.

En parcourant les rapports des inspecteurs des prisons on constate que pendant l'avant-dernière année, la tempérance et l'intempérance ont parfois produit des effets assez étranges.

A Montréal, sur 2,286 prisonniers, il y a eu 1,359 tempérants et 934 intempérants.

A Québec, le résultat n'est pas le même du tout, puisque sur 307 prisonniers, on a compté 51 tempérants et 256 intempérants.

Comment expliquer alors que l'intempérance qui envoie les gens en prison à Québec les en éloigne à Montréal ? Est-ce que Montréal jouirait d'une immunité spéciale et faudrait-il admettre que la boisson y pousse les gens dans les sentiers épineux de la vertu tandis qu'à Québec, c'est tout le contraire ?

Mystère et statistique.

A Rimouski, pays sobre, la tempérance n'a pas plus de succès qu'à Montréal.

Sur 21 prisonniers, 13 étaient tempérants et 8 de doux ivrognes.

A Joliette, 30 prisonniers sur 37 étaient sobres comme des chameaux.

Gaspé n'a eu que deux détenus et tous les deux étaient des buveurs d'eau !

Dans le district de Saint-François, il est évident que la boisson produit de mauvais effets, 140 intempérants sur 192 prisonniers.

A Trois-Rivières, c'est encore pis, 260 intempérants sur 275 individus. Ce qu'on doit boire de mauvais à Trois-Rivières ! Par contre et pour rendre justice à cette belle cité, 121 personnes ne savent ni lire ni écrire.

La statistique a des beautés et des surprises stupéfiantes :

A Montréal, où l'instruction est très répandue, le vice ne fait que 509 recrues parmi les ignorants et 1777 dans les régions des savants.

A Montmagny, c'est tout le contraire, six prisonniers sur sept ne savaient ni lire ni écrire.

L'instruction a donc des effets essentiellement moraux à Montmagny et effroyablement désastreux à Montréal.

O statistique, que de sottises on dit en ton nom !

\*\* Les statistiques, pour vous dire ce que j'en pense, à condition que vous ne le répétiez pas à d'autres, les statistiques sont aussi bêtes et aussi fausses que les dépêches télégraphiques ou pas télégraphiques qui nous arrivent du Transvaal.

Il y a deux mois que lord Roberts a annoncé au monde entier que la guerre était finie et qu'il n'avait plus rien à faire en Afrique.